

ASSURANCE GROUPE OLYMPE



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Groupes Olympe » n°246)



VOS GARANTIES

- BRONZE
 - ARGENT
 - OR
 - PLATINE
 - Option PROTECTION SANITAIRE
- Extensions Annulation Totale :
- Homme Clé
 - Catastrophes Naturelles
 - Interdiction Ministérielle de voyager



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR
VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT
OU APRES VOTRE VOYAGE ?**

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE
DURANT VOTRE SEJOUR ?**

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 - 7j/7

MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **246**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne				
ANNULATION DE VOYAGE					
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de voyage ↳ <i>Franchise</i> Annulation, décès, maladie (y compris rechutes ou aggravations) de l'assuré, d'un membre de sa famille ou de toute personne vivant habituellement avec lui Licenciement économique Décès des oncles, tantes, neveux et nièces Convocation en tant que témoin ou juré d'assise, pour une adoption d'enfant ou à un examen de rattrapage Mutation professionnelle* Vol des papiers d'identité* 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € / personne et 40 000 € / événement 30 € / personne sauf stipulation contraire* Dommages graves et/ou vol dans les locaux privés ou professionnels Complications de grossesse et leurs suites Annulation d'un accompagnant (maximum 4) 	■			■ <i>Aucune franchise</i>
<ul style="list-style-type: none"> Décès des oncles, tantes, neveux et nièces Convocation en tant que témoin ou juré d'assise, pour une adoption d'enfant ou à un examen de rattrapage Mutation professionnelle* Vol des papiers d'identité* 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré Dommages graves au véhicule 48h avant le départ Contre-indication de vaccination Suppression et modification des congés payés* 			■ <i>*Franchise de 20% avec un minimum de 30 €/pers.</i>	■ <i>Aucune franchise</i>
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour toutes causes justifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune franchise 				■
ANNULATION TOTALE DE VOYAGE					
<ul style="list-style-type: none"> Annulation totale ↳ <i>Franchise</i> Accident, décès, maladie Homme clé Catastrophes naturelles en France Interdiction ministérielle de voyager ** 	<ul style="list-style-type: none"> 25 000 € / événement 3 % du montant du sinistre sauf stipulation contraire** 				○
					○
					○
					○
BAGAGES					
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages 	<ul style="list-style-type: none"> 800 € / personne 	■		■	
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages 	<ul style="list-style-type: none"> 3 000 € / personne 				■
<ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur ↳ <i>Franchise</i> Dépenses justifiées de 1^{ère} nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % du capital assuré 30 € / personne sauf Platine (aucune) 150 € / personne 	■		■	■
<ul style="list-style-type: none"> Bris accidentel du matériel de ski personnel 	<ul style="list-style-type: none"> 150 € / personne 				■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT					
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Présence d'un proche si hospitalisation > 7 jours Prolongation de séjour Retour des membres de la famille cause décès Retour anticipé Rapatriment du corps en cas de décès Prise en charge des frais de cercueil Avance de caution pénale à l'étranger Frais de recherche et secours 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet aller-retour 100 € / nuit (10 nuits maximum) Billet retour Billet retour Frais réels 1 200 € / personne 8 000 € / personne 800 € / personne 		■	■	■
<ul style="list-style-type: none"> Avance de caution pénale à l'étranger Frais de recherche et secours 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 1 500 € / personne 				■
<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> Monde entier Frais complémentaires en France Soins dentaires d'urgence ↳ <i>Franchise frais médicaux</i> 	<ul style="list-style-type: none"> 30 000 € / personne 500 € / personne 160 € / personne 30 € / personne 		■	■	
<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> USA, Canada, Asie, Australie Reste du monde Frais complémentaires en France Soins dentaires d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> 150 000 € / personne 30 000 € / personne 1 000 € / personne 160 € / personne 				■
INTERRUPTION DE VOYAGE					
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un rapatriement médical ou à un retour prématuré 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 8 000 € / personne et 40 000 € / év 				■
RETOUR IMPOSSIBLE					
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> 60 € / nuit / personne (maximum 5 nuits / 6 jours) 				■
RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER					
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels et matériels 	<ul style="list-style-type: none"> 500 000 € maximum / personne 				■
GARANTIE DES PRIX					
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de la hausse du prix du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> 8% voyage avec un maxi de 150 € / pers et 5 000 € / évènement (seuil de 20€ / pers) 				■
PROTECTION SANITAIRE					
<ul style="list-style-type: none"> Annulation maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant le départ Annulation refus d'embarquement suite à prise de température Rapatriment en cas d'épidémie ou pandémie Frais médicaux en cas d'épidémie ou pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement. (franchise de 30 € / pers.) 8 000 € / personne et 40 000 € / évènement. (franchise 10% avec un mini. de 50 € / pers.) Frais réels 150 000 € / pers (franchise de 30 € / personne) 			○	○

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

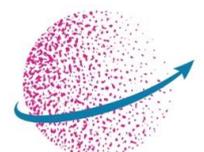
■ Inclus ○ En option

202101GROR - 246 - V01.2021 - HSE - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages